

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance n° 01 du mardi 5 novembre 2019

### I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18H30.

Les participants sont au nombre de 33 personnes dont 24 votants, Madame Florence Bièvre, proviseure-adjointe, participant en tant qu'invitée permanente aux séances du conseil d'administration.

Madame Vaissière ouvre la séance et excuse les absents.

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Vaissière propose Mme Rebizzi, qui accepte. Madame Vaissière l'en remercie.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	24						24	

Recensement des membres avec voix délibérative

Aucun représentant de la mairie présent mais Madame Béatrice Gailliout est excusée.

Aucun représentant de la région

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 7 du lundi 27 mai 2019 (voir pièce jointe)

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	24						24	

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

I - Ouverture de séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 7 du lundi 27 mai 2019 (voir pièce jointe)
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Installation des instances \* (voir pièces jointes)
5. Règlement intérieur du CA (voir pièce jointe)

## II - Affaires relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative

1. Charte éco-responsable (voir pièce jointe)

## III - Affaires juridiques et financières

1. Admission en non-valeur
2. DBM 2019 (voir pièce jointe)
3. Voyages 2018-2019 : réajustements
4. Aides sociales : critères (voir pièce jointe)
5. Contrats
6. Conventions
  - théâtre (2)
  - mini-entreprise EPA
  - mobilité internationale (Picasso Mob et Transalp)
  - groupement d'achats : vaisselle jetable
  - formation cuisine : repas végétariens
  - BCE
7. Logements de fonction
8. Tarifs restauration 2020 (voir pièce jointe)
9. Voyage 2019-2020 : échange avec Berlin

## IV – Questions diverses :

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

### SNES SNEP FSU et sympathisants

- Bilan de rentrée 2019
- Communication de la DHG réelle
- Bilan de répartition des IMP pour 2018-2019
- Travaux de désamiantage aile sud
- Travaux de restructuration : où en est-on ?

### PEEP

- voyages/échanges : critères de sélection.

### FCPE

- Organisation d'une rencontre parents/professeurs (tous niveaux)
- Configuration des conseils de classe, notamment pour les classes de 1<sup>ère</sup>
- Organisation de l'accompagnement à l'orientation pour les 1<sup>ère</sup> et terminale
- Organisation des épreuves E3C pour les premières et des bacs blancs pour les terminales
- Résultats du bac 2019 et orientation des élèves (retour parcoursup)

Mme Vaissière indique que le point 5 du chapitre III intitulé « Contrats » est reporté à la séance suivante.

Les représentants du SNES font une déclaration concernant l'organisation des E3C ; déclaration ajoutée au PV de ce CA.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	24						24	

#### 4. Installation des instances

Désignation des membres des différentes instances :

Commission permanente, Conseil de discipline, Conseil délégué pour la vie lycéenne, Comité d'hygiène et de sécurité, Commission d'Appel d'Offres, Commission Education Santé Citoyenneté, Commission Fonds social.

Adoption à l'unanimité pour chaque instance.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	24						24	

#### 5. Règlement intérieur du CA

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	24						24	

## II - AFFAIRES RELATIVES AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATIVE

### 1. Charte éco-responsable

Mme Vaissière remercie les élèves qui se sont impliqués ainsi que les enseignants. Le groupe « Eco-responsable » fonctionne très bien. Le volet pédagogique est majeur mais il y a aussi d'autres aspects.

Cette charte sera diffusée à tous les élèves par l'intermédiaire d'affiches placées à différents points stratégiques du lycée et une copie sera donnée à chaque professeur principal.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
6	24						24	

### III - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

#### 1. Admission en non valeur

Nous évoquons le cas de 2 familles qui doivent 60 euros chacune ; Il y a 2 chèques impayés des 20/07 et 31/07/2018 malgré tous les rappels réglementaires.

Il a été décidé (en Conseil d'Administration) que pour une créance inférieure ou égale à 60 euros, il n'y aura pas de suite donnée avec l'intervention d'un huissier, compte tenu du montant des frais engendrés par la poursuite contentieuse. Cette somme de 120 euros passera en non-valeur et le montant sera pris sur le fonds de réserve du lycée.

#### Dossier 1

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
7	24						24	

#### Dossier 2

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	24						24	

#### 2. DBM 2019 (voir pièce jointe)

La proposition faite est celle d'un prélèvement de 49620 euros sur les réserves du lycée. Il est rappelé que la politique du lycée est de ne pas laisser traîner les petits travaux (vitres cassées, soucis au niveau du portail...).

Sur la question du chauffage il a été rappelé que le système de régulation est très ancien.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
9	24						24	

#### 3. Voyages 2018-2019 : Réajustement

Les subventions de l'Etat sont connues lorsque les voyages sont déjà terminés donc il y a un remboursement des familles quand le différentiel est en faveur des familles.

Echange Berlin  
VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
10	24						24	

Echange Lombardie  
VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
11	24						24	

Echange Moscou  
VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
12	24						24	

Echange Helsinki  
VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
13	24						24	

#### 4. Aides sociales : critères

Depuis cette rentrée, l'assistante sociale n'instruira plus (sur sa demande et compte tenu de son temps disponible) les dossiers « simples » de demande d'aides. Le lycée (service gestion) instruira donc ces demandes. Les dossiers délicats, complexes resteront de la compétence directe de l'assistante sociale.

La responsable est Mme Bièvre, proviseure-adjointe et Mme Kouider est l'assistante sociale. Le fait que le lycée instruisse les décisions pose question au niveau déontologique car il est très différent de présenter des demandes à un proviseur par rapport au fait de faire ces demandes à une assistante sociale.

Les critères (transmis en amont aux membres du Conseil d'Administration) sont présentés. L'avis est favorable.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
14	24						24	

## 5. Contrats

Ce point est reporté à la séance suivante.

## 6. Conventions

### ▪ Théâtre :

2 points sont évoqués.

Une proposition de prêter les locaux pour des répétitions à une compagnie de comédiens professionnels avec comme contrepartie la possibilité pour les élèves de théâtre de travailler avec ces comédiens.

Une convention sera établie entre le Lycée de Saint-Just et Collectif Bis.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
15	24						24	

Représentations de deux spectacles de la compagnie « Théâtres de l'entre-deux » dans la salle de théâtre du lycée, à destination des élèves.

Une convention sera établie entre le Lycée de Saint-Just et théâtres de l'Entre-deux.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
16	24						24	

### ▪ Mini-entreprise EPA :

C'est mis en place depuis 4 ans pour les élèves de 2nde qui prennent l'option Management. Cela fonctionne bien.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
17	24						24	

### ▪ Mobilité internationale (Picasso Mob et Transalp)

Partenariat avec l'Espagne : Picasso Mob

Partenariat avec l'Italie : Transalp

Projet de partenariat avec le Canada pour la rentrée 2020/2021 (pour information)

Vote pour les conventions des mobilités individuelles européennes :

**TRANSALP**

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
18	24						24	

**PICASSO MOB**

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
19	24						24	

- **Groupement d'achats : vaisselle jetable**

Le lycée est peu concerné au quotidien mais il y a la possibilité d'adhérer à un groupement d'achats écoresponsables avec une adhésion de 30 euros par an.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
21	24						24	

- **Formation cuisine : repas végétariens**

Il existe la loi Agriculture et Alimentation promulguée le 30 octobre 2018.

Les cuisiniers doivent être formés car ils voudraient faire eux-mêmes les plats végétariens plutôt que de les acheter tout prêts.

La formation coûte 1320 euros. Les membres du conseil d'administration remercient toute l'équipe de la cuisine.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
22	24						24	

- **BCE**

Il sera difficile pour le lycée de pérenniser cette mission car cela occupe les grandes salles pendant plusieurs jours.

Cette année ce sera la semaine du 27 avril et les 4,5, et 6 mai 2020.

Il sera proposé au lycée Ampère de prendre le relais à compter de 2020/2021.

## VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
23	24					4	19	1

### 7. Logements de fonction

Il y a 8 logements de fonction pour les personnels d'état et 4 pour les personnels régionaux. Pas de changement.

## VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
24	24						24	

### 8. Tarifs restauration 2020

La politique du lycée est de proposer le plus possible des produits bio et de qualité.

Tarifs restauration proposés sans augmentation pour 2020. Il est rappelé que la Région permettait une augmentation de 1.8% pour les élèves demi-pensionnaires en 2020. De 2016 à 2020, le lycée n'aura augmenté ses tarifs que de 2.94% pour une autorisation possible de 5.9%.

## VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
25	24						24	

Tarifs hors restauration

## VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
26	24						24	

### 9. Voyage 2019-2020 : échange avec Berlin

Il y a une vingtaine d'élèves de 2nde concernés.

L'échange a lieu du 23 au 29 mars à Lyon et du 11 au 17 mai à Berlin.

Le prix par famille est de 380 euros.

## VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
27	24						24	

L'échange avec Philadelphie est annulé car il n'y a pas assez d'élèves intéressés aux USA.

Les départs de Monsieur Guilhin à 18h57, de Monsieur Ponchon à 18h57, de Madame Ruiz à 18h57 et de Monsieur Sauzede à 20h24, ne changent pas le nombre de voix délibératives.

## IV – QUESTIONS DIVERSES

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

### SNES SNEP FSU et sympathisants

- Bilan de rentrée 2019
- Communication de la DHG réelle
- Bilan de répartition des IMP pour 2018-2019
- Travaux de désamiantage aile sud
- Travaux de restructuration : où en est-on ?

Le bilan de rentrée est insatisfaisant. Pour les EDT, la réforme n'a pas aidé et à St Just il y a une complexité importante à cause des spécialités proposées, des options possibles, des langues proposées.

C'est perturbant pour les élèves, les familles et les enseignants.

Le bilan de répartition des IMP est joint à ce PV.

Les travaux de désamiantage concernent l'enduit des salles du 3ème étage Sud : la Région pense réaliser (consultation en cours) une première phase de travaux durant les congés d'hiver 2020 ; les suivantes étant programmées durant les congés de printemps et d'été suivants.

Il a été décidé un CA spécial le 12 décembre pour traiter les questions diverses.

### PEEP

- Voyages/échanges : critères de sélection.

Décision d'envoyer par écrit les critères pour le voyage en Finlande.

### FCPE

- Organisation d'une rencontre parents/professeurs (tous niveaux)
- Configuration des conseils de classe, notamment pour les classes de 1<sup>ère</sup>
- Organisation de l'accompagnement à l'orientation pour les 1<sup>ère</sup> et terminale
- Organisation des épreuves E3C pour les premières et des bacs blancs pour les terminales
- Résultats du bac 2019 et orientation des élèves (retour parcoursup)

Une rencontre parents-professeurs aura lieu en janvier pour les élèves de 2<sup>nd</sup>e.  
Une rencontre parents-professeurs de spécialité aura lieu pour les élèves de 1<sup>ère</sup> en février 2020.

Concernant l'organisation des E3C il a été indiqué les éléments suivants :

La semaine fixée est celle du 20 janvier.

Il y aura un sujet commun pour toutes les classes.

Il y aura un élève par table dans des conditions d'examens.

Les élèves de 1<sup>ère</sup> choisissent les épreuves de LV A et LV B et ceci pour toutes les E3C jusqu'à 2021.

Un document sera distribué aux élèves de 1<sup>ère</sup> la semaine prochaine.

**LA SEANCE EST CLOSE à : 21h36**

Le secrétaire de séance



Marie Pascale Rebizzi

La proviseure



Hélène VAISSIERE

**Déclaration présentée au CA du lycée de Saint Just par la liste SNES et  
sympathisants**

le 5 novembre 2019

Les enseignants du lycée de Saint Just demandent l'organisation des épreuves d'E3C dans des conditions d'examens satisfaisantes garantissant l'équité entre les candidats :

- Sujet identique pour tous les élèves pour chaque épreuve.
- Epreuves réalisées à la même heure par tous les élèves.
- Installation d'un élève par table dans les salles d'examen.
- Salle d'examen avec au moins deux surveillants.
- Temps de correction suffisant baralimé pour les enseignants
- Indemnités de corrections
- La possibilité de ne pas corriger de manière dématérialisée (scan après correction)

Dans l'immédiat, nous demandons la suppression de la première session d'E3C, et la transformation de toutes les épreuves d'E3C du 3ème trimestre de Première en épreuves nationales.

## **Déclaration de la FCPE au conseil d'administration du lycée Saint-Just du 5 novembre 2019.**

La rentrée 2019-2020 a été largement perturbée par la nécessité de refaire l'ensemble des emplois du temps après 3 semaines de cours.

Malgré les efforts notoires de la nouvelle équipe de direction pour rectifier le problème, nous déplorons que la plupart des emplois du temps restent extrêmement déséquilibrés. Il en résulte une fatigue excessive des élèves et des conditions d'apprentissage détériorées, sans compter l'impact de ces emplois du temps sur les activités extra-scolaires des élèves et leur vie sociale.

Les familles nous ont fait remonter une quinzaine d'emplois du temps « gruyère », le temps de présence au lycée pouvant aller jusqu'à 48 heures hebdomadaires, pour seulement 32 heures de cours. Dans certains cas et par ailleurs, toutes les heures d'une même matière sont concentrées sur une seule et même journée.

Nous demandons que de nouvelles améliorations soient apportées dès que possible. Même si cette année ils sont particulièrement sérieux, nous portons à l'attention du conseil d'administration le fait que le problème d'emploi du temps sont récurrents tous les ans. La proposition de supprimer les options (artistiques ou linguistiques) ne nous paraît pas une solution satisfaisante.

Nous demandons que tout soit mis en œuvre par le lycée et par l'académie (mise à disposition d'outils efficaces et formation renforcée des personnels) pour que les emplois du temps déséquilibrés ne soient plus un sujet au lycée et que nos enfants puissent avoir des conditions d'apprentissage satisfaisantes.

**Séance n°1 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 05/11/2019**

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 Lyon

Type : LGT

**Membres du conseil d'administration**

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
<b>I - ADMINISTRATION -</b>										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène								
Adjoint au chef d'établissement	2 TIRAND	Claudine								
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie								
Conseiller principal d'éducation	4 SOULIER	Martine								
Chef des travaux	5									
<b>II - ELUS LOCAUX</b>										
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique				1 CONDEMINE	Anne Sophie			
	2 DELACROIX	Pierre				2				
Représentants de la commune siège	1 GAILLIOUT	Béatrice				1 FAURIE GAUTHIER	Céline			
	2 JABOULEY DE BEC	Bertrand				2DUBIE	Magali			
<b>OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)</b>										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
<b>III - PERSONNALITES QUALIFIEES</b>										
Si membres administration = 5	1									
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis								
	2 LEVERRIER	Nathalie								
<b>Total du premier tiers</b>	10									
<b>IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline				1 GUILHIN	Gilles			
	2 BLANCHET	Alain				2 ZANNAD	Rozenn			
	3 SAUZEDE	Philippe				3 PONCHON	Pierre			
	4 BOISSIEU	Claire				4 UBACH	Stéphane			
	5 AUDRAS	Damien				5 DUPLAT	Patrick			
	6 DUDERMEL	Olivier				6 CARPENTIER	Clémentine			
	7 CONVERS	Emmanuelle				7 SAYSSET CATTIN	Marie Chantal			
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 ARNAUDO	Grégory				1 TOURON	Michel			
	2 RIFAUX	Anne				2 RASTOLL	Michel			
	3 SEBEI	Claudie				3 SPENNATO	Cécile			
<b>Total du deuxième tiers</b>	10									
<b>V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES</b>										
	1 CHARENTUS	Thierry				1 DUQUET	Pascal			
	2 MARET	Olivier				2 CHENEVEZ	Isabelle			
	3 BAUDRY	Florence				3 REBIZZI	Marie pascale			
	4 SIBONI	Danièle				4 MICHEL	Laurence			
	5 MOSNIER	Marilyne				5 BROLLES	Eric			
<b>– ELUS DES ELEVES</b>	1 LAURENT	Adélie				1 CHOTEAU-MOURIAUX	Léa			
	2 ROUTAULT	Roman				2 FOREST	Baptiste			
	3 NADAROU	Lina				3 BLIN	Margaux			
	4 JOAO	Inès				4 RUIZ	Ana			
	5 MILLIAT	Théophile				5 THIBAUT	Paul			
<b>Total du troisième tiers</b>	10									
		<b>Total titulaires</b>				<b>Total suppléants</b>				
<b>Total membres du CA</b>	30	<b>Quorum</b>	16			<b>Total présents à la séance</b>				

Secrétaire de séance :

Président : Hélène VAISSIERE

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 3  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Berlin , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BERLIN : échange scolaire 2019/2020

- période pressentie : 11 au 17 mai 2020

- 20 élèves et 2 accompagnateurs

- coût par élève : 380 €

- Mme Sanguinetti, enseignante en allemand, organisatrice

- concerne tous les élèves de seconde et seconde européenne allemand

- délégation est donnée à Madame la proviseure pour passer tout contrat ou marché relatif à cette sortie.

(CF : budget mis en annexe)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ADMISSION EN NON VALEUR

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 4  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à admettre en non valeur 2 créances.**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

2 dossiers :  
- Madame VENANCE Sandrine : chèque impayé du 19/12/2017 - 60 euros  
- Madame ERREGUIBI Touria : chèque impayé du 05/07/2018 - 60 euros

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5-1

**Annule et remplace l'acte n° 5 - 2019-2020**

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2019**

**Numéro de la DBM : 17**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

vote la DBM n° 17 - (2 PJ : DBM et Indicateurs financiers)

Ci-après le détail des opérations validées par le CA :

- prélèvement sur les fonds de réserve : service ALO : 41000 euros et service SRH : 8620 euros
- ressources nouvelles non affectées : location salles formation en SVT : 850 euros

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS DE RESTAURATION 2020

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 6  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable pour l'application des tarifs restauration 2020**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :  
TARIFS DE RESTAURATION 2020  
CF : document mis en annexe

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TARIFS (HORS RESTAURATION) 2020

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 7  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne un avis favorable pour les tarifs 2020 (hors restauration)**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :  
TARIFS (HORS RESTAURATION) 2020  
CF : document mis en annexe

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REPARTITION DES CONCESSIONS DE LOGEMENT

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote la répartition des concessions de logement Etat 2019/2020**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Logements Etat - Répartition concessions (1 P.J. - CF partie grisée)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 11  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GA vaisselle jetable : convention d'adhésion 2020/2023 La Martinière Duchère

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REPARTITION DES CONCESSIONS DE LOGEMENTS

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote la répartition des concessions de logements Région 2019/2020**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Logements Région - Répartition concessions (1 P.J. - CF partie grisée)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le règlement d'attribution des aides sociales**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Règlement d'attribution des aides sociales en P.J.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 15  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Formation cuisine : Intervention de "Cuisson Expertise" les 7 et 8 novembre 2019.  
Participation du Lycée de Saint-Just : 1 320 euros

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BCE - Convention de partenariat Lycée de Saint-Just/Direction des admissions et concours de la CCI Paris-Ile-de-France.  
Le Lycée de Saint-Just organisera un centre d'examen pour les épreuves écrites des concours d'entrée aux écoles rassemblées au sein de la BCE, du 29 avril au 17 mai 2020.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	19
Contre :	1
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 23  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

EPA : Convention de création et d'animation d'une mini-entreprise  
entre l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) et le Lycée de Saint-Just  
Participation financière de l'établissement : 400 euros

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 24  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat études Sarah Martin dans le cadre du programme de mobilité individuelle picassomob.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 25  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Transalp - Convention dans le cadre du programme de mobilité individuelle d'élève.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Installation des instances 2019-2020

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote la composition des différentes instances pour 2019-2020**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Instances 19-20 :  
CA, CP, CD, CVL, CHS, CESC, CFS, CAO.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Avis sur charte éco-responsable

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 27  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son avis sur la charte éco-responsable élaborée par les élèves**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :  
Charte éco-responsable élaborée par les élèves de 2nde7 et de 1STMG2.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du CA 19-20

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 28  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration procède au vote du règlement intérieur du CA pour 2019-2020**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :  
Règlement intérieur CA 19-20

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 29  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat études Faustine ELACHBAR BOUET dans le cadre du programme de mobilité individuelle picassomob.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Picasso Mob - convention dans le cadre du programme de mobilité individuelle d'élève pour la Catalogne.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REAJUSTEMENT VOYAGE 18/19

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 31  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2019  
Réuni le : 05/11/2019  
Sous la présidence de : Helene Vaissiere  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier pour le voyage HELSINKI**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

HELSINKI - échange du 7 au 14 février 2019  
- CA du 28 mai 2018  
- montant initial : 450 €  
- montant final : 324,65 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REAJUSTEMENT VOYAGE 18/19

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 32  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier pour le voyage en LOMBARDIE**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LOMBARDIE : du 1er au 8 avril 2019

- CA du 28/05/2018

- montant initial : 300 €

- montant final : 144,03 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REAJUSTEMENT VOYAGE 18/19

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 33  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier pour le voyage à BERLIN**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BERLIN - échange du 13 au 19 mai 2019  
- CA du 28 mai 2018  
- montant initial : 420 €  
- montant final : 261,65 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST  
21 RUE DES FARGES  
69005 LYON  
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REAJUSTEMENT VOYAGE 18/19

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 34  
Année scolaire : 2019-2020  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2019

Réuni le : 05/11/2019

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier pour le voyage à MOSCOU**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MOSCOU - échange du 2 au 10 février 2019  
- CA du 28 mai 2018  
- montant initial : 445 €  
- montant final : 422,05 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0